Service Public
Fédéral
FINANCES
DOUANES ET ACCISES

02.08.2022

COMMUNICATION

GARANTIE OBLIGATOIRE POUR LE BIODIESEL PRODUIT PAR VITERRA ARGENTINA S.A. (CODE ADDITIONNEL TARIC C497)

L'exportateur argentin de biodiesel Oleaginosa Moreno Hermanos S.A.C.I.F.I. y A. a informé la Commission européenne qu'il avait changé de nom pour devenir Viterra Argentina S.A. Comme les importations de biodiesel en provenance d'Argentine sont actuellement soumises à un droit compensateur, l'exportateur argentin (code additionnel TARIC C497) a demandé à la Commission, le 23 mai 2022, d'inclure le changement de nom dans le règlement d'exécution 2019/244, instituant le droit compensateur, et dans la décision d'exécution 2019/245, acceptant l'engagement offert par cette société.

La Commission examine actuellement si Viterra Argentina S.A. est toujours la même entité juridique que Oleaginosa Moreno Hermanos S.A.C.I.F.I. y A. et, par conséquent, si elle peut continuer à bénéficier de l'engagement de prix sur la base duquel elle bénéficie d'un taux de droit compensateur nul. Durant la présente enquête, les autorités douanières nationales doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la perception du droit compensateur s'il apparaissait que l'engagement de prix n'est plus applicable à Viterra Argentina S.A. Par conséquent, dans l'attente des résultats de l'enquête, il convient de constituer une garantie obligatoire sur les importations de biodiesel produit par Viterra Argentina S.A. (code additionnel Taric C497), garantissant ainsi la perception du droit compensateur (33,4 %).

Les déclarations de biodiesel produit par Viterra Argentina S.A. (code additionnel Taric C497) seront donc sélectionnées pour un contrôle documentaire afin de permettre la constitution de cette garantie.